

Niveau :	MASTER					
Domaine :	DROIT ECONOMIE ET GESTION					M1
Mention :	MANAGEMENT					
Parcours :	RECHERCHE ET CONSEIL EN SCIENCES DE GESTION					
Volume horaire étudiant :	de 148 à 216h selon les options	de 0h à 38h suivant les options	0h	0h	Oui, en option	de 148 à 216 h selon les options
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage	Total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input checked="" type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Bertrand Belvaux, Professeur Bureau 206 Pôle économie gestion rcsg-iae@u-bourgogne.fr	Aurore De Oliveira Bureau 128 Pôle économie gestion ☎ 03.80.39.54.21 rcsg-iae@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement :	IAE DIJON

Objectifs de la formation et débouchés :
■ Objectifs :

Ce parcours vise à donner les connaissances et compétences nécessaires aux étudiants pour qu'ils soient à même de réaliser une thèse de recherche dans les domaines privilégiés de l'IAE par le programme doctoral de sciences de gestion de l'Université de Bourgogne, ou de travailler dans le conseil en gestion.

Les compétences visées portent sur la capacité à mener des recherches théoriques et empiriques dans le domaine des sciences de gestion.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Le débouché naturel du parcours Recherche et Conseil en Sciences de Gestion est la préparation d'une thèse de doctorat en Sciences de Gestion. Ce diplôme permet ensuite à son titulaire de poser sa candidature à des postes d'enseignants et de chercheurs dans les Universités françaises (6e section – Sciences de Gestion) et étrangères, dans les Grandes Écoles ou au CNRS. Le programme doctoral de Sciences de Gestion de L'Université de Bourgogne, organisé dans le cadre de l'École Doctorale DGEP, a permis, depuis 1993, la réalisation de plus de 100 thèses de doctorat dans les domaines de la comptabilité, du contrôle de gestion, de la finance, de la gestion

des ressources humaines, de la responsabilité sociale des organisations, de la gouvernance, du marketing et de la stratégie. La plupart des anciens doctorants sont enseignants-chercheurs dans les Universités françaises, étrangères ou dans les grandes écoles de gestion.

Ce parcours permet également de s'orienter vers des métiers de conseil, de chargé d'études, ou de responsable en gestion. Il offre également une mise à jour des connaissances théoriques en gestion pour les professionnels de la gestion en activité ou désirant évoluer dans leurs fonctions.

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Dans le Master Recherche et Conseil en Sciences de Gestion, les étudiants acquièrent des compétences d'analyse théorique (littérature scientifique, épistémologie par exemple) et méthodologique (capacité à développer une méthode de recherche, à l'appliquer et en analyser les résultats). Ces compétences sont utiles pour les métiers de chercheurs en sciences de gestion et dans le cadre de fonctions conseil dans les organisations privées et publiques. Le développement de ces compétences s'exerce notamment dans le mémoire de fin d'année,

Organisation de la formation

Le diplôme n'est pas semestrialisé.

- **En M1**, les étudiants qui entrent en M1 RCSG choisissent parmi cinq options :
 - Marketing
 - Finances
 - Contrôle de Gestion
 - GRH (Gestion des Ressources Humaines)
 - IMBS, option dont les cours sont dispensés en anglais

Les étudiants réalisent un **mémoire de recherche** essentiellement centré sur une revue de la littérature soutenu au mois de juin. Tous les étudiants peuvent faire un stage facultatif dans l'été situé entre le M1 et le M2.

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ Sur sélection :

Lors de sa candidature, chaque étudiant doit obligatoirement indiquer pour une entrée en M1 l'option qu'il souhaite choisir.

L'accès au M1 du parcours RCSG est prononcé par un jury présidé par l'enseignant-chercheur responsable du parcours. La composition du jury peut évoluer en fonction de l'option choisie. La sélection comprend une phase d'admissibilité et une phase d'admission.

- Pour l'admissibilité, des prérequis dans les matières comptabilité, marketing, finance, contrôle de gestion, ressources humaines, méthodes quantitatives appliquées à la gestion et anglais seront appréciés par le jury. La qualité de rédaction du dossier sera un critère. La fourniture du score Message sera appréciée.
- La phase d'admission peut comporter un entretien. Dans tous les cas, les étudiants devront démontrer un goût pour la recherche et une aptitude à conduire des recherches, un test de motivation pouvant être conduit.

Peuvent postuler à l'admission à la 1^{ère} année du Master Recherche et Conseil en Sciences de Gestion :

- Les étudiants détenant le grade de Licence en Sciences de Gestion (180 ECTS) -

- En fonction des places disponibles, et sur avis du jury, la formation est ouverte à des étudiants titulaires d'une Licence dans d'autres disciplines que la gestion ou ayant validé un cursus équivalent (programme grande école par exemple). Il pourra être demandé à ces candidats de fournir un mémoire de 30 pages sur un sujet de recherche en Sciences de Gestion et éventuellement, une soutenance de ce mémoire pourra être organisée dans la phase d'admission.

Toutefois, l'accès au M1 RCSG est fonction de la **capacité d'accueil**. Cette capacité d'accueil est définie au niveau de l'ensemble du parcours (ou de chacune des options en M1). Elle est de **9** pour l'ensemble du parcours avec la répartition suivante pour chacune des 5 options : Marketing **2** ; Finances **2** ; Contrôle de Gestion **2** ; GRH **2**, IMBS **1**.

■ Par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

Après examen de dossier et entretien individuel, les personnes exerçant une activité professionnelle et désireuses de suivre le Master RCSG en formation continue ont la possibilité de préparer le M1 après validation éventuelle d'acquis et ajustement du programme des cours en rapport avec leur cursus antérieur.

- en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de l'IAE (03 80 39 54 21).
- en formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80).

Descriptif des études :

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

M1

Les enseignements sont entièrement mutualisés, selon l'option choisie, avec les M1 de l'IAE Dijon suivants : M1 Marketing, M1 Finances, M1 Contrôle de Gestion, M1 GRH et M1 IMBS.

Se reporter aux fiches filières des masters correspondants.

Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université (http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf)

● **Sessions d'examen : précisions**

Règles spécifiques du parcours.

Le M1 comprend deux sessions d'épreuves. Les épreuves de la deuxième session d'examen pourront ne pas prendre la même forme (écrit ou oral, durée) que lors de la première session. Elles seront définies par les enseignants responsables des cours.

Pour les mémoires, il est demandé aux étudiants essentiellement une revue de littérature de qualité, argumentée, cette revue pouvant être rédigée en anglais. Elle est préparatoire aux travaux que réalisera l'étudiant en M2.

● **Règles de validation et de capitalisation :**

Principes généraux :

COMPENSATION : La formation n'étant pas semestrialisée, la compensation s'effectue au niveau de l'année. L'année est validée si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

Précisions :

Il appartient aux enseignants des différentes disciplines d'accepter ou non le report de la note de la composante contrôle continu d'une année sur l'autre, d'une session à l'autre ou en cas de nouvelle inscription (redoublement). Si un étudiant n'a capitalisé aucune UE pendant l'année et s'il souhaite se réinscrire dans la formation, il appartient au jury de décider de cette réinscription.

Niveau :	MASTER					
Domaine :	DROIT ECONOMIE ET GESTION					M2
Mention :	MANAGEMENT					
Parcours :	RECHERCHE ET CONSEIL EN SCIENCES DE GESTION					
Volume horaire étudiant :	140h	130h	0h	0h	Oui, en option	270h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage	Total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input checked="" type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Bertrand Belvaux, Professeur Bureau 206 Pôle économie gestion rcsg-iae@u-bourgogne.fr	Aurore De Oliveira Bureau 128 Pôle économie gestion ☎ 03.80.39.54.21 rcsg-iae@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement :	IAE DIJON

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

Ce parcours vise à donner les connaissances et compétences nécessaires aux étudiants pour qu'ils soient à même de réaliser une thèse de recherche dans les domaines privilégiés de l'IAE par le programme doctoral de sciences de gestion de l'Université de Bourgogne, ou de travailler dans le conseil en gestion.

Les compétences visées portent sur la capacité à mener des recherches théoriques et empiriques dans le domaine des sciences de gestion.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Le débouché naturel du parcours Recherche et Conseil en Sciences de Gestion est la préparation d'une thèse de doctorat en Sciences de Gestion. Ce diplôme permet ensuite à son titulaire de poser sa candidature à des postes d'enseignants et de chercheurs dans les Universités françaises (6e section – Sciences de Gestion) et étrangères, dans les Grandes Écoles ou au CNRS. Le programme doctoral de Sciences de Gestion de L'Université de Bourgogne, organisé dans le cadre de l'École Doctorale DGEP, a permis, depuis 1993, la réalisation de plus de 100 thèses de doctorat dans les domaines de la comptabilité, du contrôle de gestion, de la finance, de la gestion des ressources humaines, de la responsabilité sociale des organisations, de la gouvernance, du marketing et de la stratégie. La plupart des anciens doctorants sont enseignants-chercheurs dans les Universités françaises, étrangères ou dans les grandes écoles de gestion.

Ce parcours permet également de s'orienter vers des métiers de conseil, de chargé d'études, ou de responsable en gestion. Il offre également une mise à jour des connaissances théoriques en gestion pour les professionnels de la gestion en activité ou désirant évoluer dans leurs fonctions.

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Dans le Master Recherche et Conseil en Sciences de Gestion, les étudiants acquièrent des compétences d'analyse théorique (littérature scientifique, épistémologie par exemple) et méthodologique (capacité à développer une méthode de recherche, à l'appliquer et en analyser les résultats). Ces compétences sont utiles pour les métiers de chercheurs en sciences de gestion et dans le cadre de fonctions conseil dans les organisations privées et publiques. Le développement de ces compétences s'exerce notamment dans le mémoire de fin d'année,

Organisation de la formation

Le diplôme n'est pas semestrialisé.

- **En M2**, les étudiants choisissent entre deux options : contrôle-finance et RH-marketing. Selon leur discipline, ils suivent une matière issue des autres masters de l'IAE, définie par le directeur de la formation en accord avec les responsables de formation.

Les étudiants réalisent un mémoire de recherche, centré sur l'exploration d'une problématique de recherche. L'étudiant est encadré individuellement par un directeur de mémoire. Ce travail donne lieu à un rapport écrit, soutenu ensuite devant un jury d'au moins deux enseignants-chercheurs en fin d'année.

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ Sur sélection :

Lors de sa candidature, chaque étudiant doit obligatoirement indiquer l'option choisie (contrôle-finance ou RH-marketing).

L'entrée directe en M2 est possible selon les mêmes modalités pour les étudiants titulaires d'un M1 de Sciences de Gestion (60 ECTS), d'un autre M2 (120 ECTS), d'un titre d'ingénieur ou diplômés d'une école de commerce sur avis de la commission pédagogique.

- Pour l'admissibilité, des prérequis en gestion (marketing, finance, contrôle de gestion, ressources humaines) seront appréciés par le jury. La fourniture du score Message sera appréciée.
- La phase d'admission peut comporter un entretien. Les étudiants devront démontrer un goût pour la recherche et une aptitude à conduire des recherches.

Toutefois, l'accès au M2 RCSG est fonction de la **capacité d'accueil : 18** pour l'ensemble du parcours ~~plus 6 places offertes en sus aux étudiants des écoles étrangères ou universités avec qui l'IAE Dijon a passé une convention (et au maximum 3 places par organisme). Sur demande des étudiants après accord du responsable du diplôme, ou en fonction des nécessités pédagogiques sur décision du responsable du diplôme, des transferts sont possibles d'une variante à l'autre.~~

■ Par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

Après examen de dossier et entretien individuel, les personnes exerçant une activité professionnelle et désireuses de suivre le Master RCSG en formation continue ont la possibilité de préparer le M2, après validation éventuelle d'acquis et ajustement du programme des cours en rapport avec leur cursus antérieur.

- en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de l'IAE (03 80 39 54 21).
- en formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80).

UE 1	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	coeff CT	coeff CC	total coeff
Théories en gestion	Epistémologie des sciences de gestion	20			20	5	CT	E ou O	5		5
	Théorie des organisations	20			20	5	CT	E ou O	5		5
	Approches transversales de la gestion	20			20	5	CT	E ou O	5		5
TOTAL UE 1		60	0	0	60	15			15	0	15

UE 2	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	coeff CT	coeff CC	total coeff
Méthodes de recherche en sciences de gestion	Méthodes qualitatives	20			20	5	CT	E ou O	5		5
	Méthodes quantitatives	20			20	5	CT	E ou O	5		5
TOTAL UE 2		40	0	0	40	10			10	0	10

Option finance contrôle

UE 3	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	coeff CT	coeff CC	total coeff
Approches théoriques	Théories en finance contrôle	20			20	5	CT	E ou O	5		5
	Cours de spécialité*	20			20	5	CT	E ou O	5		5
TOTAL UE 3		40	0	0	40	10			10	0	10

* cours issu des masters professionnels de l'IAE

Option RH-marketing

UE 3	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	coeff CT	coeff CC	total coeff
Approches théoriques	Théories en RH-marketing	20			20	5	CT	E ou O	5		5
	Cours de spécialité*	20			20	5	CT	E ou O	5		5
TOTAL UE 3		40	0	0	40	10			10	0	10

* cours issu des masters professionnels de l'IAE

UE 4	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	coeff CT	coeff CC	total coeff
Pratique de la recherche	Mémoire		80		80	20	CT (oral + écrit)		20		20
	Séminaires de recherche		50		50	5	CC			5	5
TOTAL UE 4		0	130	0	130	25			25		25

TOTAL M2	140	130	0	270	60			60	0	60
-----------------	------------	------------	----------	------------	-----------	--	--	-----------	----------	-----------

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université (http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf)

● **Sessions d'examen : précisions**

Règles spécifiques du parcours.

Le M2 comprend deux sessions d'épreuves. Les épreuves de la deuxième session d'examen pourront ne pas prendre la même forme (écrit ou oral, durée) que lors de la première session. Elles seront définies par les enseignants responsables des cours.

Le mémoire dont la longueur ne doit pas excéder 100 pages pourra être rédigé en français ou en anglais. Il est demandé aux étudiants une modélisation et si c'est nécessaire, une approche empirique ; ce mémoire peut être vu dans son contenu soit comme une vraie préparation à la thèse soit comme pouvant déboucher directement sur un article à publier dans une revue académique à comité de lecture. Il est soutenu, normalement début juin pour la première session, soit au mois de septembre, devant un jury d'au moins deux membres comprenant le directeur du mémoire. Le jury est constitué par le directeur de mémoire. La note du mémoire comprend la qualité écrite du document et la prestation orale de la soutenance. Un même mémoire ne peut être soutenu deux fois.

● **Règles de validation et de capitalisation :**

Principes généraux :

COMPENSATION : La formation n'étant pas semestrialisée, la compensation s'effectue au niveau de l'année. L'année est validée si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

Précisions :

Il appartient aux enseignants des différentes disciplines d'accepter ou non le report de la note de la composante contrôle continu d'une année sur l'autre, d'une session à l'autre ou en cas de nouvelle inscription (redoublement). Si un étudiant n'a capitalisé aucune UE pendant l'année et s'il souhaite se réinscrire dans la formation, il appartient au jury de décider de cette réinscription.